COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ-DE-CRUZIÈRES

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 9 février 2016

*M*embres en exercice: 10
*P*résents : 07
*V*otants : 08

L'an deux mille quinze, et le 09 Février à 20h30, le conseil municipal de la commune de Saint André de Cruzières dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Manuel GARRIDO, maire.
Date de convocation du conseil municipal : 04/02/2016
Date d'affichage : 04/02/2016

Présents : Jean-Manuel GARRIDO, Yolande LAVAL, Jean-Claude ESPERANDIEU, Gérard DELROT, Joël LAHACHE, François ESCHBACH, Robert DUMAS.
Absents excusés : Evelyne PEREZdonne procuration à Joël LAHACHE.
Absents : Bénédicte THOULOUZE, Didier CHALOIN.
Secrétaire de séance : Jean-Claude ESPERANDIEU est désigné comme secrétaire de séance

Approbation du Procès-verbal du dernier Conseil Municipal du 13 janvier 2016 à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

1- Adressage - Validation noms, rues et voies
2- Choix du prestataire pour les plaques de rues
3- Autorisation pour dépenses d'investissement
4- Renouvellement Contrat Adjoint Administratif
5- Renouvellement Contrat Adjoint Technique
6- Convention co-organisation d'un concert avec La Beaume en Musique
7- Choix Entreprise pour la réfection mur de l'école
8- Choix Maître d'oeuvre pour l'ouvrage hydraulique du ruisseau des Valadas
9- Convention dématérialisation des documents administratifs soumis au contrôle de légalité
10- Achat tracto-pelle

1- Adressage - Validation noms, rues et voies
Monsieur Joël LAHACHE, en charge du dossier, prend la parole et fait la synthèse à l'assemblée afin de leur présenter l'arborescence des voies communales et la dénomination de chacune d'elles.
Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur les propositions suivantes :
Rue DUMAS à Chadouillet : **Vote Pour : 7 - Abstention : 1** (François ESCHBACH)
Place Georges DUCROS : **Vote Pour : 6 - Abstention : 2** (Joël LAHACHE, Evelyne PEREZ)
Rue des Gachettes à Chadouillet : **Vote à l'unanimité**
Ruelle des cachettes : **Vote à l'unanimité**
Pour le maintien de la Place aux canards : **Vote Pour : 1** (Robert DUMAS) **Contre : 6** (Jean-Manuel GARRIDO, Yolande LAVAL, Jean-Claude ESPERANDIEU,LAHACHE Joël, François ESCHBACH, Evelyne PEREZ) **Abstention : 1** (Gérard DELROT)
Nouvelles propositions pour nommer cette place :
Place de la Paix : Vote **: Pour : 3** (François ESCHBACH, Robert DUMAS, Gérard DELROT)
Contre : 5 (Jean-Manuel GARRIDO, Yolande LAVAL, Jean-Claude ESPERANDIEU, François ESCHBACH, Evelyne PEREZ)
Place de la République : Vote : **Pour : 5** (LAHACHE Joël, Jean-Manuel GARRIDO, Yolande LAVAL, Jean-Claude ESPERANDIEU, Evelyne PEREZ). **Contre : 3** (Gérard DELROT, Robert DUMAS, François ESCHBACH).
Place de la République retenue.

2- Choix du prestataire pour les plaques de rues
Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite à la validation des noms de rues et des voies, il est nécessaire de retenir le prestataire pour la signalétique. Deux entreprises ont été sollicitées, à savoir :

- MULTIGRAPH SOLUTIONS à VALENCE pour un montant de.....**10.517 € HT**
- Groupement ROCHETAILLEE Email à St Barthelemy de Vals et
  SIRAP à Romans Sur Isère pour un montant de.....**9.930,60 € HT**

Vote pour à l'unanimité de la Société ROCHETAILLEE

3- Autorisation pour dépenses d'investissement
Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de faire une délibération pour que le receveur, Monsieur Francis PAUL prenne en charge les dépenses d'investissement à ce jour en l'absence de budget 2016 voté.
Vote pour à l'unanimité

4- Renouvellement Contrat Adjoint Administratif
Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de renouveler le contrat d'adjoint administratif non titulaire à temps non complet à compter du 1er Février 2016, compte tenu du fonctionnement de l'agence postale, il convient de maintenir cet emploi.
Vote pour à l'unanimité

5- Renouvellement Contrat Adjoint Technique
Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de renouveler le contrat d'adjoint technique non titulaire à temps non complet à compter du 1er Février 2016 compte tenu du ménage des bâtiments communaux.
Vote pour à l'unanimité

6- Convention co-organisation d'un concert avec La Beaume en Musique
Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune co-organisera un concert avec l'association Labeaume en Musiques, le samedi 07 Mai 2016 à 20h30 à l'Eglise de St André. A ce titre, une convention doit être signée entre les deux parties pour fixer les modalités.Notre collectivité s'engage à une participation financière à hauteur de 400 €.
Vote pour à l'unanimité

7- Choix Entreprise pour la réfection mur de l'école
Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est urgent de procéder à la réfection du mur de l'école suite aux dégâts occasionnés par les intempéries des 13 et 14 septembre 2015. Deux entreprises locales ont été soumissionnées pour établir un devis. Le mur sera érigé à l'identique, en pierres maçonnées deux faces. Il s'agit des entreprises suivantes :

- MAURINES Serge à ST Paul le Jeune pour un montant de ..... **20.946,30 € TTC**
- SARL CHAMPETIER à St Sauveur de Cruzières pour un montant de.....**20.640,00 € TTC**

Vote pour à l'unanimité pour la SARL CHAMPETIER

8- Choix Maître d'oeuvre pour l'ouvrage hydraulique du ruisseau des Valadas
Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite aux dégâts important subis sur la voirie communale à causes des inondations du 13 et 14 septembre 2015, notamment sur l'ouvrage hydraulique du ruisseau du Valadas, entre le hameau de Chazelles et le hameau de Pierregras, la DDT préconise d'effectuer une étude sur le dimensionnement hydraulique de l'ouvrage avant de procéder à sa réfection.
Deux cabinets ont été contactés. Il s'agit des prestataires suivants :

- IATE à 07200 AUBENAS pour un montant de ..... **2.544€ TTC**
- NALDEO SAS à 07200 AUBEANS pour un montant de.....**2.940 € TTC**

Vote : Pour 7 Abstention 1 (Robert DUMAS) la société IATE.

9- Convention dématérialisation des documents administratifs soumis au contrôle de légalité
Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir les modalités pratiques d'organisation entre les services préfectoraux et notre collectivité, dans le cadre de la transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité.

Considérant que le dispositif de télétransmission ***S²LOW***de ADULLACT retenu par le SIVU des Inforoutes de l'Ardèche, a été homologué par le Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire pour la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité.

En conséquence, il est nécessaire de signer une convention avec la Préfecture de l'Ardèche pour la dématérialisation des actes administratifs relevant du contrôle de légalité.
Vote pour à l'unanimité

10- Achat tracto-pelle
Retiré de l'ordre du jour

L'ordre du jour étant épuisé,
Levée de séance à 22h30

Le Maire
Jean-Manuel GARRIDO

MAIRIE de St-ANDRÉ-DE-CRUZIERES (Ardèche)